

Rapport de la commission des finances
Préavis municipal n°2014-46 relatif à un crédit complémentaire pour la révision du plan
général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de Mme Pascale Zbinden, MM Pascal Lerch, Claude Brocard, Daniel Rochat et Pierre-Michel Devenoge, s'est réunie le 18 novembre 2014, à 19.00 heures. MM Marc Perroulaz et Jean-Pierre Monachon étaient excusés.

MM Chapuis et Ischi, municipaux, M. Blanc, du bureau Plarel SA (architectes et urbanistes) ainsi que M. Vallat, responsable du Service technique communal, étaient présents et ont répondu avec franchise à toutes nos questions.

Une délégation de la commission d'urbanisme composée de MM Piéric Freiburghaus, Pierre Zurbrügg, Pierre-Yves Dénéreaz, Daniel Rochat et Eric Joseph, était également présente.

En février 2005 et en mars 2008 on nous demandait respectivement CHF 140'000 et CHF 130'000.-- pour étude, modification et finalisation du PGA.

Il peut paraître incroyable et surprenant de revenir avec une demande de CHF 126'000.-- pour ce même PGA, à noter que les CHF 140'000.-- votés en 2005 sont amortis et que sur les CHF 126'000.-- demandés ce jour CHF 46'700.-- sont déjà dépensés.

Ceci notamment à cause de la votation du mois de mai 2014 concernant la loi sur l'aménagement du territoire qui a malheureusement compliqué les choses et engendré des coûts supplémentaires.

Ce nouvel investissement doit toutefois permettre de finaliser ce PGA, d'informer et de convaincre la population de son utilité afin de faciliter sa mise à l'enquête et son acceptation.

Nous comptons également sur la mobilisation de la Municipalité pour expliquer, négocier et renseigner individuellement toutes les personnes concernées par les modifications prévues dans cette révision.

En effet, la somme allouée aux éventuels opposants nous paraît assez « limite ». Si l'information n'est pas faite avec tact, franchise et clarté, le risque de nombreuses oppositions est bien présent. Les coûts de justice prendraient alors l'ascenseur. A noter toutefois, qu'au vu de la Loi cantonale, des études et propositions du bureau Plarel, il semble improbable qu'une opposition puisse aboutir.

C'est pourquoi, afin de finaliser ce PGA, de préparer dans les meilleures conditions (séance d'information publique, convocation et entretiens avec les personnes impliquées) et parer dans la mesure du possible aux éventuelles oppositions, la commission unanime vous propose d'accepter le préavis tel que présenté soit :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2014-46, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- Tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n°2012-09 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,

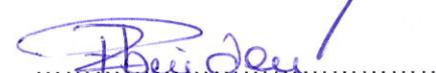
décide

1. D'accorder un crédit complémentaire de CHF 126'000.-- pour la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA).
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante.
3. D'amortir cette dépense sur 10 ans par un montant annuel de CHF 12'600.-- aux maximum.

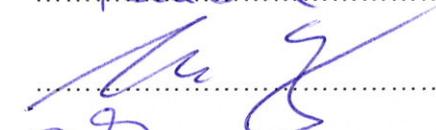
Le rapporteur : Pierre-Michel Devenoge



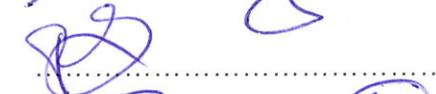
Les membres : Pascale Zbinden



Marc Perroulaz



Pascal Lerch



Jean-Pierre Monachon



Claude Brocard



Daniel Rochat



Penthaz, le 24 novembre 2014.